

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centreouest

Objet : Budget communautaire : affectation du résultat 2022

Séance du 08 avril 2023 Délibération n° 15

Nombre de conseillers

En exercice : 40 Présents : 23 Absents : 17 Votants : 25

dont « pour »: 25dont « contre »: 0dont abstention : 0



Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 31 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni, le samedi 8 avril 2023 à 08 heures 30 minutes.

Présents:

MADI OUSSENI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maanrifa, MDALLAH Anlamati, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR Inchati Soilihi, BOINAHERY Ibrahim, BOINAIDI Habachia, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, AHMED COMBO Papa, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUM Madi Assani, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, Mohamed Zainaba, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents:

ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, Mohamed ASSANI ABDOU, SAID-SOUFFOU Soula, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, SAID Mariame, YSSOUMAÏL Ahamadi.

Représentés: SAID Mariame par BOINAHERY Ibrahim et Mohamed ASSANI ABDOU par BOINA M'ZE Salim.

Secrétaire de séance : ALLAOUI Mohamed

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose que « Les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après des résultats définitifs lors du vote du compte Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, il est alors possible, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder anticipée de à la reprise de ces La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération).



Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la collectivité. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation ».

Il est proposé au conseil communautaire de reprendre les résultats 2022, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture 2022 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2023.

Considérant que les résultats 2022 à intégrer au budget primitif 2023 sont retracés dans le tableau ciaprès :

Section de fonctionnement	
Dépenses fonctionnement 2022	6 048 695,22 €
Recettes fonctionnement 2022	8 442 075,15 €
A/ résultat exercice 2022	2 393 379,93 €
B/résultat antérieur reporté	9 723 314,17 €
C/ résultat à affecter (A+B)	12 116 694,10 €

Section d'investissement	
dépenses investissement 2022	3 142 477,23 €
recettes investissement 2022 yc 1068	1 021 503,78 €
D/résultat exercice 2022	-2 120 973,45 €
E/résultat antérieur reporté	366 265,21 €
F/résultat d'investissement (D+E)	-1 754 708,24 €
Restes à réaliser 2022 (RAR) dépenses	-5 251 260,75 €
Restes à réaliser 2022 (RAR) recettes	REÇULE 1 9 AVR. 2023 852 432,70 €
Solde RAR	-4 398 828,05 €
G/ besoin de financement (F+RAR)	-6 153 536,29 €

Prévision d'affectation	
Report d'investissement (001)	-6 153 536,29 €
Affectation en réserve d'investissement (1068)	6 153 536,29 €
Report en fonctionnement (002)	5 963 157,81 €

Vu les articles L2311-5 et R2311-13 du Code général des collectivités territoriales,



Vu l'instructions budgétaire et comptable M57,

Vu les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du CGCT annexées à la présente délibération ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

> L'affectation des résultats 2022 au budget primitif selon le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré le 08/04/2023 Ont signé les membres présents Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO



PREFECTURE DE MAYOTTE
REÇULE 1 9 AVR. 2023

D.R.C.L

AND SECTIONS OF THE SECTION OF THE S

100